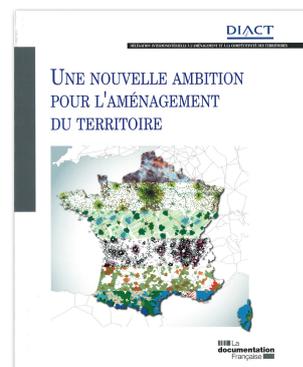


Une nouvelle ambition pour l'aménagement du territoire

Synthèse du rapport stratégique de la DIACT



..... INTRODUCTION : REPENSER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Dans un double objectif de compétitivité et d'attractivité, ce rapport de la DIACT préconise de refonder la politique nationale d'aménagement du territoire à la lumière des enjeux structurants pour l'avenir. Les politiques publiques d'aménagement du territoire ont joué un rôle déterminant au service de la transformation et de la modernisation du pays. Cette action a bénéficié d'une image globalement positive quand elle visait à corriger les inégalités et déséquilibres territoriaux mais a davantage divisé quand elle se concentrait sur des objectifs stricto sensu de compétitivité.

Ce rapport prend donc le parti de dépasser cette opposition en affirmant que sans dynamisme des territoires de croissance, il ne saurait y avoir d'effet d'entraînement et donc de solidarité entre les territoires. Le rapport choisit également de prendre en compte tous les territoires à toutes les échelles, y compris la région capitale et le périmètre des quartiers sensibles pour ne plus fractionner la politique d'aménagement du territoire.

Le rapport de la DIACT propose enfin un cadre d'action rénové pour un Etat stratège en lui permettant d'impulser des politiques, de les coordonner au plan national et de se concerter avec les partenaires territoriaux.

..... LE CONTEXTE : LES TRANSFORMATIONS DE LA FRANCE ET DE SES TERRITOIRES

La France connaît des transformations de toutes natures qui impliquent une reformulation de sa politique d'aménagement du territoire. Et ce pour les raisons suivantes :

- Les territoires sont aujourd'hui insérés dans un système mondialisé ;
- L'intégration européenne s'est renforcée ;
- L'Etat, dans un cadre institutionnel décentralisé, n'est plus le décideur unique qu'il a été, mais reste le garant de la cohésion territoriale ;
- L'intensification des mobilités et la nouvelle donne démographique témoignent d'une société en mouvement ;
- La France de l'après-guerre a cédé la place à une France majoritairement urbaine ;
- Les évolutions de la ruralité ont modifié la configuration des territoires et ont accentué leur diversité ;
- Les défis environnementaux impliquent de s'engager dans des processus de long terme ;

..... LES ENJEUX D'AVENIR & LEVIERS D'ACTION

3 enjeux d'avenir

Pour améliorer le dynamisme territorial et la croissance globale, le rapport de la DIACT préconise de renforcer la compétitivité et l'attractivité des métropoles en raison de leur place centrale dans l'économie de la connaissance et de leur rôle moteur dans la création de richesses et d'emplois et donc dans la redistribution. Il s'agit de valoriser les territoires de croissance mais également l'excellence territoriale.

Tendre vers un optimum de cohésion sociale et territoriale est également un enjeu clé. Pour parvenir à cet objectif, le rapport de la DIACT insiste sur la nécessité de miser sur une attractivité différenciée et une réelle complémentarité entre les territoires, en particulier entre les territoires ruraux, périurbains et urbains.

L'aménagement du territoire doit susciter et soutenir l'adoption de comportements vertueux en matière énergétique et environnementale. Il s'agit de promouvoir des territoires durables et une croissance verte selon la dynamique initiée par le Grenelle de l'environnement.

3 leviers d'action

Développant les principes mis en avant par le Livre vert sur la cohésion territoriale de la Commission européenne, la DIACT considère que la politique nationale d'aménagement du territoire ne pourra relever ces défis que par l'activation distincte ou conjointe des leviers d'action ci-dessous :

- La polarisation : une des conditions de la croissance est l'existence d'effets de concentration sur les territoires qui permet une capacité d'attraction, d'influence et d'entraînement importante ;
- La connexion : elle permet de relier les entreprises comme les populations et de ce fait, contribue très directement à la cohésion sociale comme à la croissance économique ;
- La coopération : Il s'agit ici d'investir dans les stratégies et pratiques créatrices d'économies d'échelle, de synergies d'action et de valeur ajoutée pour les territoires ;



..... 9 CHANTIERS POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le rapport de la DIACT veut ouvrir des pistes de travail destinées à s'enrichir dans la durée. De fait, cette vision intégrée et bouclant avec une démarche prospective, place les chantiers exposés ci-après en situation d'interdépendance. Le rapport propose complémentaiement un cadre de gouvernance renouvelé.

1 Pour des métropoles, moteurs de croissance et d'excellence des territoires

Sur le constat que les métropoles françaises n'ont actuellement pas (hormis Paris), les qualités leur permettant de rayonner et de contribuer au développement national mais qu'elles constituent cependant les lieux essentiels de la croissance, sans laquelle les politiques de redistribution et de cohésion territoriale ne sauraient exister, le rapport de la DIACT préconise de renforcer, d'une part, l'attractivité des métropoles, d'autre part, l'efficacité du système territorial qu'elles entraînent, et enfin, d'encourager leur ouverture à l'international.

On retiendra qu'une politique efficace en direction de métropoles compétitives nécessitera de rassembler cinq critères : la performance économique et l'efficacité des entreprises, les infrastructures, l'efficacité de l'administration publique et le développement durable.

Le rapport de la DIACT exprime également la conviction que les métropoles démultiplieront leur potentiel en étant mieux insérées dans un réseau métropolitain performant. Pour atteindre cet objectif, le rapport de la DIACT expose une stratégie intégrée pour la montée en puissance de ces « grands territoires ».

2 Pour une région capitale de stature mondiale

Paris Île-de-France occupe une place à part parmi les grandes villes françaises et la politique d'aménagement du territoire n'a plus aucun intérêt aujourd'hui à l'appréhender dans une dialectique « Paris et le désert français ». Elle est également la seule métropole française dont le rayonnement est mondial, mais connaît actuellement une perte d'attractivité problématique.

Le rapport de la DIACT milite en faveur du renforcement des excellences fragilisées de la région capitale et de l'amélioration des conditions de vie de ses habitants. Selon des axes de préconisation détaillés dans le rapport de la DIACT, la région capitale devra agir au sein du bassin parisien d'abord mais aussi au centre du réseau métropolitain national.

3 Pour un « mieux vivre » urbain

Considérant que 82 % de la population française réside et travaille en ville ou dans un espace à dominante urbaine, le rapport de la DIACT souligne que l'aménagement du territoire a un rôle déterminant à jouer pour améliorer l'organisation et l'insertion de l'urbain dans le territoire national.

Il est ainsi observé que l'efficacité organisationnelle en milieu urbain est déterminante pour les entreprises tout comme la qualité de vie l'est pour les populations. Le rapport de la DIACT fait des propositions pour superviser et améliorer l'efficacité territoriale des villes.

Sans plus fragmenter le territoire et les dynamiques de développement attenantes, le rapport de la DIACT fait de l'aire urbaine, une échelle d'observation et d'action de référence. Il préconise par ailleurs de repenser l'organisation des services publics et notamment les principes de proximité et d'égalité d'accès, aujourd'hui mal adaptés.

Une attention spécifique devra enfin être portée à l'espace périurbain que le cadre des SCoT ne parvient que très partiellement à contenir. Des propositions sont ainsi faites au service d'un développement urbain durable intégrant par exemple une réflexion sur le maillage du territoire en trames vertes et bleues.

4 Pour des petites villes et des campagnes attractives

L'actuel regain démographique observé dans le monde rural ne doit pas masquer le fait que les collectivités et acteurs de l'aménagement du territoire se trouvent confrontés à une ruralité moderne se traduisant par des comportements et des attentes en termes de services, d'une population à forte dominante urbaine. Pour y répondre, les collectivités locales ne présentent pas toujours l'organisation la plus pertinente ni une taille suffisante. Leur champ de compétences doit également être réinterrogé.

La politique en faveur de la compétitivité des métropoles n'est susceptible d'avoir des effets positifs que pour une partie des territoires ruraux. Il est donc important que le rôle des petites villes soit parallèlement conforté. Selon leur situation, ces territoires appellent donc des politiques publiques diversifiées, leur permettant de préserver leur qualité de vie mais également que soit compensée leur situation d'enclavement.

Le rapport de la DIACT préconise de spécifier les besoins réels de ces territoires en termes de services ; ceci constituant un préalable nécessaire à une intervention publique différenciée. Les démarches de projet doivent également continuer à être encouragées, ainsi que des expérimentations en contribuant par exemple à la mise en place d'une gouvernance locale en adéquation avec les enjeux. Le rapport de la DIACT propose ainsi un cadre de cohérence à l'ensemble de ces objectifs sous la forme d'un engagement partenarial innovant.

5 Pour des territoires à l'ère numérique

La définition de nouveaux objectifs ambitieux pour l'aménagement numérique des territoires constitue une priorité d'action dans le rapport de la DIACT. Cela se traduit notamment par la lutte contre la fracture numérique et la généralisation de l'accès à internet à très haut débit fixe et mobile sur tous les territoires à une échéance de 10 ans.

Pour ce faire, la DIACT propose de refonder la stratégie de desserte et de financement du déploiement du numérique en France.

Dans un souci de recherche de cohérence territoriale, le rapport de la DIACT se prononce aussi sur le développement de télé-activités modernisées et la pérennité d'espaces publics numériques exemplaires en matière de développement durable.

6 Pour un transport de marchandises et une logistique plus efficaces

Le rapport de la DIACT expose sa stratégie en faveur d'une optimisation du transport massifié de marchandises dans un contexte économique transformé par la mondialisation et l'ouverture à l'Europe de l'Est.

Est ainsi préconisée une meilleure utilisation des ports maritimes français et une amélioration de leurs dessertes à l'intérieur du pays, voire du continent. D'autres directions sont explorées et participent d'une stratégie intégrée pour fluidifier la circulation du fret sur les territoires.

La DIACT juge tout autant essentiel d'améliorer le développement territorial de l'activité logistique dans la mesure notamment où ce secteur développe la vitalité du tissu économique et est fortement créateur d'emplois. On insiste également sur l'importance de soutenir des sites stratégiques particulièrement en Ile-de-France.

7 Pour la valorisation des espaces naturels à enjeux

Dans son rapport, la DIACT considère qu'il est de prime importance de mieux appréhender les territoires à enjeux naturels mais aussi agricoles et forestiers. En effet, certains de ces espaces présentent des caractéristiques de grande vulnérabilité du fait même du phénomène d'attractivité qu'ils génèrent.

La politique d'aménagement du territoire gagnerait à concevoir une gestion plus durable du territoire qui irait au-delà de la simple approche conservatoire pour entrer dans le champ de la valorisation de ces espaces. A la planification spatiale existante, la DIACT entend substituer une planification stratégique tout en développant une évaluation environnementale de nouvelle génération.

Des propositions concrètes sont également faites pour développer des dispositifs de gouvernance multi-niveaux sur une base contractuelle dans les périmètres des futures trames vertes et bleues.

8 Pour une adaptation des territoires aux changements climatiques

Le changement climatique est incontestablement un facteur d'incertitude considérable pour les territoires dont le niveau d'impact peut pourtant être extrême. Le rapport de la DIACT met en avant l'interdépendance des territoires pour faire face à cet enjeu et notamment pour activer des mesures d'atténuation et d'adaptation. Des mesures sont préconisées pour mieux faire partager la connaissance du phénomène climatique et les enjeux attendus.

Pour appréhender ce phénomène en termes de menaces comme d'opportunités et mettre en place des stratégies adaptées (gestion de la ressource en eau, mobilités, etc.) des niveaux territoriaux d'étude et d'action plus pertinents sont évoqués.

Le rapport de la DIACT identifie l'ensemble régional méditerranéen comme un champ d'expérimentation exemplaire et propose d'axer sa réflexion stratégique sur l'objectif d'une métropole durable.

9 Pour redéfinir la position des acteurs et les échelles de l'aménagement du territoire

Le rapport de la DIACT affirme avec force que l'Etat est un acteur incontournable de l'aménagement du territoire. L'Etat a un rôle à jouer, pour la mise en œuvre de ces grands chantiers mais également, en fonction des enjeux identifiés, pour délimiter les territoires de coopération permettant le mieux d'y répondre.

A ce titre, le rapport de la DIACT milite pour que le niveau interrégional devienne un échelon de référence pour la définition et la mise en œuvre d'orientations stratégiques d'aménagement du territoire. Dans cette stratégie refondée, les métropoles doivent jouer un rôle essentiel et un fort accent est mis sur leur coopération. Le rapport de la DIACT détaille de ce fait les différentes coopérations inter-métropolitaines qui pourraient permettre d'atteindre cet objectif.

A un niveau d'approche plus global, c'est bien l'armature territoriale qui nécessite d'être réinterrogée pour assurer une bonne articulation des compétences entre métropoles, départements et régions. Des évolutions juridiques et opérationnelles sont ainsi proposées.

CONCLUSION

Ces neuf chantiers sur lesquels se conclut le rapport de la DIACT, constituent des pistes d'action stratégiques. Elles ont été pensées comme telles pour ouvrir ensuite un vaste travail d'enrichissement avec l'ensemble des partenaires interministériels et territoriaux concernés.

La dimension européenne est très présente dans ce rapport qui milite pour une plus large coopération avec les autres Etats, régions et métropoles de l'Europe.

C'est notamment au travers d'une démarche ambitieuse de prospective territoriale, c'est-à-dire de réflexion tournée vers l'avenir accompagnant l'action, que la DIACT entend ancrer les ambitions et les projets dans un socle d'intérêt général, essentiel au dynamisme de nos territoires.

